

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 26262cerclmili avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 25/09/2026
Objet : convention de mise à disposition du cercle militaire pour le tournage de VIRIL

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Domaine et patrimoine - Locations
Date de télétransmission : 25/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCPAJI_D2026_0262 convention mise _ disposition cercle militaire tournage VIRIL.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260925-26262cerclmili-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/09/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES
DFCPAJI_D2026_0262

**Convention de mise à disposition du
cercle militaire au profit de la société
France Télévisions pour le tournage de
l'œuvre « VIRIL »**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la décision DFCAPJI_D2026_0261 fixant le montant de la redevance relative à la mise à disposition des locaux au sein du 7 rue Léon Salembien,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant que dans le cadre de la production du film « VIRIL », la société France Télévisions a souhaité disposer de divers lieux à proximité des lieux de tournage afin de pouvoir accueillir les loges, les bureaux de production.

Considérant qu'à cette fin, la société a sollicité la mise à disposition d'une partie du 7 rue Léon Salembien dénommé le « Cercle Militaire ».

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la société France Télévision, dont le siège est situé à Paris Cedex 15, 7 Esplanade Henri de France, dont le numéro Siret est le 432 766 947 000 19, représentée par Monsieur Frédéric Debievre, pour :

- La mise à disposition du cercle militaire est consentie pour le 25 septembre 2026 de 12h30 à 01h00.

ARTICLE 2 : La Ville facturera à la société la redevance d'occupation due à 120€ (cent vingt euros) pour la mise à disposition des locaux du 7 rue Léon Salembien.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 25/09/2026

Madame Doriane BECUE
Maire de la Ville de Tourcoing



Accusé réception en Préfecture le : 25 SEP. 2026

Publié sur le site Internet de la Ville le : 25/09/2026